

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Domaines de
compétences par thèmes

Sous matière : Politique
de la ville-habitat-
logement

OBJET :
OPERATION
« CŒUR DE
VILLE » N°2018-
12 -
ATTRIBUTION
SUBVENTION
OPAH-RU
« PROPRIETAIRE
BAILLEUR »

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 23

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL
EN DATE DU : 21.09.2018

AFFICHAGE EN DATE
DU : 21.09.2018

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU :

04 OCT. 2018

Séance du Conseil Municipal du 27 septembre 2018,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence
de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM Evelyne, CASHILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, SOL Philippe, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, BARTHES Chantal, SOULIER Agnès, BUSTOS Jean-Paul, THOMAS-DAIDE Hélène, LINOUS Stéphane, CHIOPIN Marie-Christine, THOMAS Guy, THOMAS Eric, RATABOUIL Michel,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme CHABERT Sabine donne procuration à M. GREFFIER Philippe,
Mme RUIZ Patricia donne procuration à M. DEMANGEOT François,
Mme EL. KAHAZ Sarah donne procuration à Mme GUILHEM Evelyne,
Mme ISSALYS Jeanne donne procuration à M. ZAMAI Giovanni,
Mme POUPEAU Nathalie donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,

Secrétaire : Mme SOULIER Agnès,

Monsieur le Maire rappelle que la commune a mis en place une Opération Programmée de d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH RU) du centre ancien de Castelnaudary, par délibérations du Conseil Municipal n°2012-141 du 25 avril 2012, n°2013-372 du 28 octobre 2013 et n°2016-43 du 24 février 2016.

Dans le cadre de ce dispositif, des aides financières allant de 10 % à 15 % du montant de la dépense subventionnée par l'ANAH et des primes complémentaires «primo accédant», «sortie vacance», «contribution au programme habiter mieux» sont attribuées aux propriétaires «bailleurs» et «occupants» pour réhabiliter leur logement.

Monsieur le Maire donne lecture du tableau de la demande de paiement annexé à la présente, ayant reçu l'agrément de la Ville.

Il précise que le versement de la subvention a été effectué par l'ANAH à la suite de la réalisation des travaux par le propriétaire concerné, sur la base des factures acquittées.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal, d'attribuer la subvention au propriétaire concerné selon le tableau annexé à la présente.

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire Communal, Habitat, Travaux et Enseignement Supérieur en date du 24 septembre 2018.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

DECIDE de verser, au vu du dossier de demande de paiement déposé, la subvention destinée au propriétaire bailleur dans le cadre de l'OPAH-RU, conformément au tableau annexé à la présente.

PRECISE que la dépense sera imputée sur le budget «investissement 2018» de la Commune (nature 20422 : subvention d'équipement personnes de droit privé).

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 27 septembre 2018.

Le Maire,


Patrick MAUGARD



Ampliation faite le : 03 OCT. 2018
Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le : 02 OCT. 2018
Par publication le : 04 OCT. 2018
Par délégation, Le Directeur Général des Services

Hervé ANTOINE



Accusé de réception en préfecture
011-211100763-20180927-DELIB237-DE
Reçu le 02/10/2018

ANNEXE : DEMANDE DE PAIEMENT DE SUBVENTION

propriétaire	adresse des travaux	Travaux et Honoraires		Commission agrément	Subventions accordées				
		Nature	Dépense HT subventionnée par l'ANAH		Partenaires	taux	plafond	montant	Total
GUIRAUD Pierre Yves	13 rue Gambetta <i>Périmètre prioritaire Programme Habiter Mieux (FART) Logement très dégradé</i>	RDC : conservation du local commercial et modification de l'aménagement de l'arrière du commerce avec création d'un escalier qui relie l'entrée de l'immeuble au 1 ^{er} étage 1 ^{er} étage : aménagement d'un studio et d'un T1bis 2 ^{ème} étage et le grenier : aménagement d'un T4 en duplex Travaux d'économie d'énergie	161 535.00 €	24/02/2015	Subvention ANAH	35 %	80 000 €	56 637 € Montant alloué après écrêtement 54 643 €	59 143 €
					Prime « Habiter Mieux »		4 500 €	4 500 €	
					Eco chèque Région Occitanie	-	4 500 €	4 500 €	4 500 €
				30/03/2015	Subvention Ville	15 %	-	-	24 230 €
					Prime « sortie de vacance »	-	-	2 500 €* 2 500 €	2 500 €
Total								90 373 €	

Total subvention Ville : 26 730.00 Euros

*un seul logement vacant avant travaux